

Session ordinaire  
du 26 août 1956

Se vingt six août mil neuf cent cinquante six  
à quatorze heures trente, le Conseil Municipal s'est  
réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Jean-Louis Allary, Maire.

Présents : M<sup>me</sup> Allary, Ferret, Magière, Viollet,  
Faure, Shaumier, Bajule.

Absents : M<sup>me</sup> Phélypeau, Baumot, Banchot,  
Fichou.

Bureau d'Etude Sociale.

Présents : M<sup>me</sup> Bajule, Borderon, Sommerhalter.

Par deux voix contre une, le Bureau d'Etude Sociale

accepte la demande de carte sociale des Economiq-  
ue ment Faillles, présentée par M<sup>me</sup> Gervais.

Monsieur Phélypeau demande le bénéfice de l'asside  
sociale en faveur de son fils Denain en traitement  
au Centre Médico-Pédagogique de La Bourdonnac. La  
demande est acceptée à l'unanimité.

### Ravitaillement des Pompiers.

Afin de régler les frais de ravitaillement des pompiers  
qui ont participé à la lutte contre l'incendie déclaré  
le 1<sup>er</sup> avril 1956, et qui sur le territoire de la  
commune dans la forêt de la Motte, et conformément  
aux dispositions de l'arrêté préfectoral du  
1-12-1942 portant règlement du Service Départemental  
d'Incendie et de Secours, ces frais se montant à la  
somme de 9.840 francs, le conseil Municipal dé-  
cide de prélever cette somme sur les dépenses imprévues  
de l'exercice 1956.

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an susdits.  
Ont signé tous les membres présents.

~~Yves~~ Fauve Magin Miller Faure  
Thoumié ~~Magin~~